



Plainte contre une assistante maternelle

Par **chapelly**, le **06/10/2008** à **19:11**

Bonsoir,
J'espère ne pas me tromper de forum...
Je ne sais pas trop par où commencer, mais je me lance. Ma mère était Assmat depuis 22 ans dont 10 en crèche familiale en région parisienne. Après un déménagement elle était assmat agréée pour 3 enfants, dont 2 jumeaux. La maman a retiré les enfants pour attouchement que mon père aurait fait. Il est commercial et très peu présent en semaine. Après examen des enfants par pédopsychiatre et gynéco rien n'est ressorti mais ils accusent "Tonton". Il a fait une garde à vue de 10 heures puis relâché, puis plus rien depuis 18 mois.
Ma maman n'a toujours pas récupéré son agrément et mon père a toujours une procédure en cours pour attouchement sur mineur de moins de 15 ans. Ma question, environ combien de temps la procédure peut-elle durer ? Qu'en-cours mon père (même s'il n'a rien fait) ? Leur avocat ne fait rien du tout. Ils sont en grande dépression tous les deux. Merci d'avance pour votre aide.